

Edifices publics, Ottawa—Terrains.	9,000 00
Edifices publics, Ottawa—Parc de la Côte du Major.	6,000 00
Edifices publics, Ottawa—Enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris.	3,500 00
Salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, édifices publics fédéraux.	110,250 00
Articles pour les mécaniciens, chauffeurs et gardiens, édifices publics fédéraux.	7,000 00
Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible.	75,000 00
Eclairage des édifices publics fédéraux.	56,000 00
Eau pour les édifices publics fédéraux.	15,000 00
Force électrique et autre pour actionner les ascenseurs, les ma- chines à oblitérer les timbres-poste, etc., édifices publics fédé- raux.	6,000 00

XLI.—TRAVAUX PUBLICS—PERCEPTION DU REVENU.

255	Prolongement des droits de glissoirs et barrages, y compris appointe- ments des commis préposés à ce service, nonobstant les disposi- tions de l'Acte du Service civil.	3,750 00
	Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa—Allocation relative aux billes passées au barrage des Chenaux, rivière Ottawa, 1906-07.	1,200 00
	Rivière Gatineau—Usage des barrages flottants de MM. Gilmour et Hughson, aux Cascades, pendant l'exercice 1906-07.	450 00
	(a) Frais de réparations, et d'exploitation des ports, bassins et glis- soirs.	125,000 00
	Ligne télégraphique entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.	5,250 00
	Ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Lau- rent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles; aussi frais du télégraphe Mar- coni à Belle-Isle.	86,000 00
	Payer à J. C. Taché pour service comme surintendant à Chicoutimi.	225 00
	Lignes télégraphiques—Territoires du Nord-Ouest.	21,000 00
	Lignes télégraphiques—Colombie-Britannique.	20,550 00
	Lignes télégraphiques—Territoire du Yukon.	138,750 00
	Service télégraphique en général.	2,700 00
	Agence des travaux publics, Colombie-Britannique.	1,900 00

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

DIVERS.

Arbitrages et sentences arbitrales, y compris les paiements autorisés, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil.	3,750 00
Etudes et inspection.	37,500 00
Examen des eaux supérieures de la rivière Ottawa et de ses tribu- taires dans le but de trouver moyen de régler le niveau des biefs supérieurs de ces cours d'eau, afin de faciliter davantage la navi- gation, le flottage du bois, etc.	5,000 00
Laboratoire de l'essayeur du ciment—Amélioration de l'installation.	3,750 00
Quarantaine de la Grosse-Île—Reconstruction du vapeur <i>Challenger</i> .	13,000 00
Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux, sur recommandation d'un comité d'artistes.	5,700 00
Branche du génie civil—Appointment des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil.	94,500 00